École d'ingénieurs
Télécom Physique
Université de **Strasbourg**

Le Directeur de Télécom Physique Strasbourg

VU le code de l'éducation, notamment son article L713-9,
VU les statuts de l'Université de Strasbourg,
VU les statuts de Télécom Physique Strasbourg du 7 juin 2022,

DÉCIDE

Article 1er :

Délégation de signature est donnée aux personnes ci-dessous :

Délégataire	**Peut signer les documents financiers et comptables suivants**
Nathalie HIRSCH	Tous les actes relatifs à l'exécution du budget de Télécom Physique Strasbourg.
Vincent MAZET	Tous les actes relatifs à l'exécution du budget de Télécom Physique Strasbourg.

Article 2 :

Chaque délégataire doit compléter le spécimen de signature, qui sera joint à cette présente décision.

Article 3 :

La délégation est publiée sur le site internet de Télécom Physique Strasbourg.
La délégation prend effet à compter de la date de publication. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.
Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.
Le Directeur de Télécom Physique Strasbourg et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Illkirch, le 24 septembre 2025
Le Directeur de Télécom Physique Strasbourg

Fabien PRÉGALDINY

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
Télécom Physique Strasbourg

Transmission à :

- Monsieur l'Agent Comptable ;
- Madame la Directrice des Finances ;
- Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles ;
- Aux intéressés.

Nathalie HIRSCH
Responsable administrative
Tél. : +33 (0)3 68 85 43 31
nathalie.hirsch@unistra.fr

Directeur : Fabien PREGALDINY
Télécom Physique Strasbourg
Parc d'innovation
Boulevard Sébastien Brant
CS 10413
F-67412 ILLKIRCH Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 45 10
www.telecom-physique.fr